

que cela puisse paraître à quelques-uns d'entre nous, le Parlement doit examiner des bills de divorce. Après quatre mois de dur labeur, je regrette de ne pouvoir annoncer qu'il y a entente générale sur la manière de modifier notre procédure actuelle en matière de divorce, ni même qu'on est convenu en général que pareil changement ne nuira pas à certaines personnes. Je songe à deux personnes qui pourraient se sentir lésées si nous adoptions le rapport du comité du Règlement et de la procédure. Je préfère éviter, si possible, de faire naître du ressentiment même par une mesure paraissant aussi judicieuse et équitable que celle dont il est question ici. Je ne veux pas retenir indûment l'attention de la Chambre ce soir; qu'il me soit permis cependant de formuler ma proposition. Il y a 356 requêtes. La meilleure opinion que j'ai pu me faire après avoir consulté tous ceux qui s'intéressent au sujet, est que 12 à 15 de ces requêtes sont de caractère litigieux. Certaines d'entre elles ont été contestées à l'autre endroit; d'autres vont l'être ici même; d'autres encore, même si elles n'ont pas soulevé de protestations à l'autre endroit, devront faire l'objet d'un nouvel examen au comité des bills privés de la Chambre. Cela est apparu évident après que moi-même, l'honorable député de Skeena, l'honorable député de Timiskaming et d'autres, nous avons examiné l'état de la question. Nous connaissons les auteurs et les numéros de ces requêtes. Il serait très simple de les déférer au comité des bills privés.

Il est maintenant neuf heures et vingt. Nous pourrions compléter cette tâche pour neuf heures et demie, régler environ 340 autres causes et remplir ainsi notre devoir envers la population du Québec et de Terre-Neuve. Je demande à tous les membres de cette Chambre de poser ce geste compatissant envers ces personnes qui ont présenté une requête à Sa Majesté. Je leur demande de poser ce geste après avoir interrogé leur cœur, leur esprit, leur conscience. C'est la seule façon de redonner leur liberté à ces gens. Ils ont présenté une requête à Sa Majesté et nous sommes les mandataires qui pouvons dire oui, vous pouvez recouvrer votre liberté, ou dire non, rien à faire.

M. Frank Howard (Skeena): Je ne sais pas au juste ce qu'on nous demande. Le député d'Halifax pourrait-il nous l'expliquer de nouveau?

M. McCleave: Oui. Je m'exprimerai bien clairement, de sorte que même le député de Skeena comprendra ce que je veux. Lui et l'honorable député de Timiskaming ont le dossier de six à douze causes qu'ils ont étudiées. Qu'ils me donnent les noms des intéressés. Ils peuvent obtenir leurs dossiers dans

cinq minutes. Nous pouvons étudier les douze causes et les autres pourraient être réglées avant neuf heures et demie.

M. Howard: L'honorable député d'Halifax, junior ou senior, je l'ignore, a eu la permission de formuler quelques observations préliminaires à sa demande, si j'espère qu'on m'accordera la même latitude à cet égard.

Je désire féliciter l'honorable député d'Halifax de s'être fait le défenseur des droits du peuple à la place d'un gouvernement qui est un peu mou à cet égard, d'un gouvernement qui n'a pas du tout le courage de régler cette question comme il convient.

Monsieur l'Orateur, la satisfaction qui perce par toutes les pores du députés d'Halifax (M. McCleave) m'écoeure un peu, parce que nous en avons parlé tout à l'heure et le député d'Halifax me trahit maintenant à l'égard de la façon de procéder que nous avons convenue.

M. McCleave: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Ni le député d'Halifax ni aucun autre député n'ont rien trahit, au sujet de ces divorces. Il n'y a eu de trahison nulle part.

M. Howard: J'ai dit qu'il y avait eu trahison et c'est vous qui êtes chargé de ce domaine. Je pourrais encore nommer les autres, si vous voulez.

M. l'Orateur: La Chambre se propose-t-elle maintenant de lever la séance pour quelques moments?

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je me demande si la Chambre pourrait dès maintenant étudier la proposition du député d'Halifax.

M. l'Orateur: Elle exigerait évidemment l'assentiment unanime. D'après ce qu'a dit le député de Skeena (M. Howard), je conclus que nous n'obtiendrons pas l'assentiment unanime.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, puis-je dire simplement un mot, à l'égard de...

M. l'Orateur: A l'ordre! La question ne peut être débattue. Si la Chambre accorde son consentement unanime, je me ferai un plaisir de mettre la question aux voix. Peut-être le député nous dirait-il s'il a l'intention d'accorder son consentement. Quoi qu'il dise maintenant, j'imagine que nous n'aurons pas le consentement unanime.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, j'aimerais...

M. l'Orateur: A l'ordre!

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Nous avons débattu, cet après-midi, une demande du député d'Halifax, et je ne crois pas que cette demande ait